



Communiqué de presse – 27 avril 2017

## **Assemblée Générale 2017 de Danone**

L'Assemblée Générale des actionnaires de Danone s'est réunie à Paris ce jour, sous la présidence de Monsieur Franck Riboud, Président du Conseil d'Administration.

52,45% du capital social de Danone a participé à cette Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale a approuvé l'ensemble des résolutions soumises au vote. Elle a notamment approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2016, ainsi que le dividende proposé de 1,70 euro par action, soit un montant en hausse de 6,3% par rapport au dividende distribué au titre de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale a, par ailleurs, décidé que chaque actionnaire pourrait choisir de recevoir le paiement du dividende en numéraire ou en actions DANONE.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende est de 55,64 euros. Il correspond à 90% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action Danone sur Euronext lors des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant du dividende, et arrondi au centime d'euro supérieur.

Si le montant du dividende auquel ont droit les actionnaires ayant opté pour un paiement en actions ne correspond pas à un nombre entier d'actions, ces derniers recevront le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en numéraire.

Les actions nouvelles porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et seront entièrement assimilées aux autres actions DANONE.

La date de détachement du dividende de l'action (« ex-date ») est fixée au 5 mai 2017, la date d'arrêté des positions (« record date ») étant fixée au 4 mai 2017.

Les actionnaires pourront opter pour un paiement du dividende en numéraire ou en actions entre le 5 mai 2017 (inclus) et le 19 mai 2017 (inclus). Au-delà de cette date ou en l'absence d'exercice de l'option, l'actionnaire se verra payer le dividende en numéraire.

La mise en paiement du dividende en numéraire ou la livraison des actions sur exercice de l'option interviendra à partir du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a approuvé la nomination de Monsieur Gregg L. Engles en qualité de nouvel Administrateur ainsi que l'ensemble des renouvellements de mandats d'Administrateurs proposés.

Les présentations à l'Assemblée Générale sont disponibles sur le site Internet de Danone ([www.danone.com](http://www.danone.com)). Les résultats des votes des résolutions et une retransmission de l'Assemblée Générale seront disponibles dès le 28 avril 2017 sur le site [www.danone.com](http://www.danone.com).

*L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2016 en actions est ouverte à tous les actionnaires de Danone, à l'exception de ceux résidant dans tous pays pour lesquels une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale, et il leur est en particulier recommandé de consulter leurs conseillers fiscaux. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions DANONE.*

#### **A propos de Danone ([www.danone.com](http://www.danone.com))**

Avec la mission d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre, Danone figure parmi les leaders mondiaux de l'alimentation et s'appuie sur quatre métiers : les Produits Laitiers Frais, la Nutrition Infantile, les Eaux et la Nutrition Médicale. À travers le double projet économique et social, et sa mission, l'entreprise a pour ambition de construire un avenir plus sain, au travers d'une meilleure santé, de meilleures vies et d'un meilleur monde, pour l'ensemble de ses parties prenantes : ses plus de 100 000 salariés, consommateurs, clients, fournisseurs, actionnaires et toutes les communautés avec lesquelles elle interagit.

Présent sur plus de 130 marchés, Danone a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de près de 22 milliards d'euros. Danone possède un portefeuille de marques internationales (Activia, Actimel, Danette, Danonino, Danio, evian, Volvic, Nutrilon/Aptamil, Nutricia) et locales (Aqua, Alpro, Blédina, Cow & Gate, Bonafont, Horizon Organic, Mizone, Oikos, Prostokvashino, Silk, Vega).

Coté sur Euronext Paris et présent sur le marché OTCQX via un programme d'ADR (American Depositary Receipt), Danone est classé dans les principaux indices de responsabilité sociale : le Dow Jones Sustainability Index, Vigeo, l'Ethibel Sustainability index, MSCI Global Sustainability, MSCI Global SRI indexes et FTSE4Good.